DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION N° 2024.6.17 Nomenclature N° 7.1

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

> MAIRIE DE LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

Date de la convocation 26.06.2024

L'an deux mille vingt quatre

le deux juillet,

à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,

Nombre de conseillers En exercice Présents 26 Votants 28

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,

Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

M. DAZAS, Maire; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mine FERRE, Mine PELLETIER, Mine LIEBOT, Mine LAMBERT, Mine PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux

ABSENTS et EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION:

Reprise de provisions pour risque d'irrécouvrabilité

M. Gilles ROUX, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 2021 créant une provision de 9 000 € pour risque d'irrécouvrabilité;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2021 créant la constitution d'un complément de provision pour risque d'irrécouvrabilité à hauteur de 1 361.11 € ;

Considérant la disparition du risque financier à hauteur de 10 257.65 € ;

Il est proposé au conseil municipal de procéder à la reprise de la provision pour risques pour un montant de 10 257.65 €.

Cette somme sera comptabilisée comme suit : Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre 78 - Article 7817

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanmité, émet un avis favorable sur cette proposition et autorise le maire ou son représentant/à signer tout document se rapportant à ce dossier.

enne

La secrétaire de séance, Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,

Le Maire. Joël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : . - 5 JUIL. 2024

Publié le : . . . - 5 JUIL . 2024

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240702-2024-6-17-DE Date de télétransmission : 05/07/2024 Date de réception préfecture : 05/07/2024